

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 16 mai 2022, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. **Assemblée publique de consultation**
  - 3.1 Projet de règlement numéro 350-123 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
    - d'apporter une précision quant à la définition de « Bâtiment en rangée »;
    - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans les zones 10028-H-07, 10040-H-14, 10042-R-01 et 10010-X-13 fasse désormais partie des nouvelles zones d'utilisation résidentielle et récréative 10028-H-07, 10040-H-14, 10044-H-14, 10045-H-14, 10046-H-21 et 10042-R-01;
    - de modifier certaines zones tampons identifiées au plan de zonage;
    - d'autoriser le groupe d'usages « Institution II (Équipement desservant la Ville) » dans la zone d'utilisation résidentielle 3046-H-01 et d'y retirer l'obligation d'aménager une zone tampon pour un usage « Institutionnel »;
    - d'autoriser les groupes d'usages « Institution II (Équipement desservant la Ville) » et « Institution III (Équipement desservant la population de la région) » dans la zone d'utilisation institutionnelle 4194-P-01;

(Le territoire visé est sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans le district de Saint-Thomas-d'Aquin dans le secteur Est de la rue Martineau (entre l'avenue de la Source et le chemin du Rapide-Plat Nord) et dans le district Saint-Sacrement sur l'avenue Bois (entre les rues Barsalou et Chagnon) et à l'intersection formée par la rue Duvernay et l'avenue Bourdages Nord)
  - 3.2 Projet de règlement numéro 350-124 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 350 afin de modifier la règle prévoyant l'ajustement du nombre de cases de stationnement qui comporte une décimale, dans le cas d'un usage résidentiel  

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022

### **Administration générale**

---

6. Habitations Maska – Projet de logements abordables aux 1621-1645, rue Girouard Ouest – Demande de soutien financier additionnel (CP220509, art. 16)

### **Communications et participation citoyenne**

---

7. Service de transport urbain par autobus sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe – 2022-003-C – Octroi de contrat (CP220509, art. 6)
8. Autorisation pour la prolongation du contrat – Année optionnelle – Impression de divers documents – 2021-068-C



## **Finances**

---

9. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)
10. Dépôt du Rapport financier consolidé 2021 et du Rapport de l'auditeur indépendant
11. Surplus accumulé libre et surplus de l'exercice terminé – Affectations pour l'année 2022 (CP220509, art. 3)
12. Programme d'assurances des organismes à but non lucratifs (OBNL) – Achat regroupé – Mandat à l'Union des municipalités du Québec

## **Génie**

---

13. Services professionnels en ingénierie – Conception, plans, devis et surveillance à résidence – Agrandissement et augmentation de la capacité du poste de pompage Domaine sur le Vert et travaux afférents – 2022-017-G – Octroi de contrat
14. Réfection de la rue Daniel-Johnson Est, entre l'avenue Cusson et le boulevard Casavant Est – 2022-039-G – Octroi de contrat

## **Loisirs**

---

15. Fédération québécoise des Amis de l'Orgue – Demande la tenue d'une activité au Monastère du Précieux-Sang
16. Fresques au sol – Édition 2022 – Société de développement commercial centre-ville Saint-Hyacinthe – Fermetures de rues
17. La Fête nationale et Les Beaux Mardis de Casimir – Éditions 2022 – Fermetures de rues
18. La Grande Vente trottoir – Édition 2022 – Saint-Hyacinthe Technopole – Édition 2022 – Fermetures de rues

## **Ressources humaines**

---

19. Ressources humaines – Coordonnateur de la qualité et de l'optimisation des processus au Service de la gestion des eaux usées et de la biométhanisation – Embauche (CP220509, art. 19)
20. Ressources humaines – Agent de support informatique à la Direction des technologies de l'information – Embauche (CP220509, art. 20)
21. Ressources humaines – Préposé au Département voirie du Service des travaux publics – Nomination (CP220509, art. 21)
22. Ressources humaines – Contremaître au Département mécanique du Service des travaux publics – Promotion (CP220509, art. 24A)
23. Ressources humaines – Directeur de la Direction des communications et de la participation citoyenne par intérim – Nomination (CP220509, art. 2.8)
24. Ressources humaines – Agent de communication et de participation citoyenne à la Direction des communications et de la participation citoyenne – Promotion
25. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636 – Lettre d'entente numéro 15 – Autorisation de signature (CP220509, art. 22)



26. Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Lettre d’entente numéro 19 – Autorisation de signature
27. Comité du régime de retraite de la Ville de Saint-Hyacinthe – Désignation d’un membre tiers indépendant (CP220509, art. 23)

## **Travaux publics**

---

28. Fabrication et installation d’une structure à affichage numérique – 2021-015-TP – Autorisation d’une dépense supplémentaire (CP220509, art. 14)
29. Contrat de services professionnels pour l’acquisition de mobilier – Bibliothèque T.-A.-St-Germain – Autorisation d’une dépense supplémentaire (CP220509, art. 13)
30. Entretien des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation pour une (1) année et deux (2) années optionnelles – 2022-079-TP – Octroi de contrat

## **Urbanisme et environnement**

---

31. Plans d’implantation et d’intégration architecturale – Approbations (CP220509, art. 8, points 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2 et 8.1)
32. Dérogation mineure – 2200, avenue des Grandes Orgues – Décision (CP220411, art. 11, point 3.3)
33. Dérogation mineure – 5440, rue Gouin – Décision (CP220411, art. 11, point 3.2)
34. Dérogation mineure – 16050, avenue Desgranges – Décision (CP220411, art. 11, point 3.1)
35. Dérogations mineures – 4880, 4882, 4900 et 4902, rue du Vert (lots 5 121 519, 5 121 518, 5 121 517 et 5 121 516) – Décision (CP220411, art. 11, point 3.4)

## **Réglementation**

---

36. Projet de règlement numéro 350-125 modifiant le *Règlement d’urbanisme numéro 350* afin :
  - qu’une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d’utilisation résidentielle 4192-H-24 fasse désormais partie des zones d’utilisation résidentielle 4198-H-16 et 4201-H-24 et qu’une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d’utilisation résidentielle 4201-H-24 fasse désormais partie de la zone 4192-H-24;
  - qu’une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d’utilisation récréative 4071-R-05 fasse désormais partie de la zone d’utilisation institutionnelle 4030-P-04;
  - qu’une partie du territoire actuellement incluse dans les zones d’utilisation résidentielle 9021-H-24 et 9035-H-11 fasse désormais partie de la nouvelle zone d’utilisation résidentielle 9039-H-24;
  - qu’une partie du territoire actuellement incluse dans la zone 11018-A-03 fasse désormais partie de la zone d’utilisation agricole 11026-A-3;
  - d’ajouter une grille de spécifications pour la nouvelle zone 9039-H-24, pour le développement des phases 3 et suivantes du projet Domaine sur le Vert;
  - d’autoriser les ajouts de certains groupes d’usages résidentiels et du groupe d’usages « Commerce I (Commerce associable à la résidence) » et d’ajouter des notes particulières pour réglementer l’emplacement de l’aire de



stationnement, interdire les toits plats et les allées de circulation en contre-pente pour le groupe d'usages « Résidence I (1 logement isolé) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9035-H-11;

- d'autoriser le groupe d'usages « Commerce I (Commerce associable à la résidence) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24;
- d'augmenter le nombre d'étages maximal à 3 dans les zones d'utilisation mixte 8016-M-06 et 8024-M-06;
- de réduire la marge avant minimale à 4,5 mètres et la marge arrière minimale à 2,4 mètres et d'ajouter une note particulière concernant l'aménagement d'écran végétalisé pour la zone d'utilisation résidentielle 2228-H-20;

(CP220509, art. 10)

A- Avis de motion

B- Adoption du premier projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, entre l'avenue des Grandes-Orgues et la rue Girouard Est; dans le district Sacré-Coeur, entre la rue Rouleau et la rue du Sacré-Coeur Ouest; dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée de la rue Charles-L'Heureux et de l'avenue Jean-Guy-Regnaud, ainsi qu'à proximité de l'intersection formée par les avenues du Caddy et des Golfeurs; dans le district Sainte-Rosalie, de part et d'autre de la rue des Seigneurs Est, entre l'impasse du Boisé et le chemin de la Coopérative; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, de part et d'autre du boulevard Laframboise, entre les avenues Sansoucy et Joseph-Bonin et dans le district Hertel-Notre-Dame, pour la portion allant du boulevard Casavant Ouest à la rue Laure-Conan)

37. Projet de règlement numéro 350-126 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance aux règlements numéros 18-509 et 18-523 de la MRC des Maskoutains concernant les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole (CP220509, art. 9)

A- Avis de motion

B- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

38. Projet de règlement numéro 350-127 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance aux règlements numéros 18-515 et 19-537 de la MRC des Maskoutains concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (CP220509, art. 9)

A- Avis de motion

B- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

39. Adoption du second projet de règlement numéro 350-123 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :

- d'apporter une précision quant à la définition de « Bâtiment en rangée »;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans les zones 10028-H-07, 10040-H-14, 10042-R-01 et 10010-X-13 fasse désormais partie des nouvelles zones d'utilisation résidentielle et récréative 10028-H-07, 10040-H-14, 10044-H-14, 10045-H-14, 10046-H-21 et 10042-R-01;
- de modifier certaines zones tampons identifiées au plan de zonage;



- d'autoriser le groupe d'usages « Institution II (Équipement desservant la Ville) » dans la zone d'utilisation résidentielle 3046-H-01 et d'y retirer l'obligation d'aménager une zone tampon pour un usage « Institutionnel »;
- d'autoriser les groupes d'usages « Institution II (Équipement desservant la Ville) » et « Institution III (Équipement desservant la population de la région) » dans la zone d'utilisation institutionnelle 4194-P-01;

(Le territoire visé est sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans le district de Saint-Thomas-d'Aquin dans le secteur Est de la rue Martineau (entre l'avenue de la Source et le chemin du Rapide-Plat Nord) et dans le district Saint-Sacrement sur l'avenue Bois (entre les rues Barsalou et Chagnon) et à l'intersection formée par la rue Duvernay et l'avenue Bourdages Nord)

40. Adoption du Règlement numéro 350-124 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin de modifier la règle prévoyant l'ajustement du nombre de cases de stationnement qui comporte une décimale, dans le cas d'un usage résidentiel

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

## **Services juridiques**

---

41. La Compagnie d'assurance Bélair inc. c. Transport TFI 15 S.E.C. et Ville de Saint-Hyacinthe (dossier numéro : 750-17-003791-203) – Règlement hors cour (CP220425, art. 2.2)
42. Cour municipale – Nomination d'un juge permanent – Demande au ministère de la Justice du Québec
43. Lots 6 506 156 et 6 505 317 du Cadastre du Québec – Placements Maska Itée – Vente et cession en faveur de la Ville

## **Documents déposés**

---

44. A) Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué du *Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* à l'égard du *Règlement numéro 658 autorisant des travaux municipaux de nouveaux pavages et de bordures pour l'année 2022 au montant de 1 370 000 \$ et décrétant un emprunt de 1 370 000 \$*;
- B) Adjudication de l'émission d'obligations de 2 898 000,00 \$ par le directeur du Service des finances et trésorier (en vertu de l'article 2 du *Règlement numéro 513 concernant la délégation du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit en vertu de l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes*);
- C) Rapport du maire en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*;
- D) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*)
45. Levée de la séance